

ASSOCIATION C.G.O.S

RAPPORTS DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2018

Jean-Marie TORVIC
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION C.G.O.S.

B P 6006

97300 CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

515 Chemin Saint-Antoine
97300 CAYENNE
TEL : 0594 25-59-19
FAX : 0594 37-81-45
Siret : 34489526300020

Mail : jean-marie.torvic@wanadoo.fr
RIB : FR76 1308 8096 5743 0005 877
Code BIC : BNPAMQXXXX

Au Conseil d'Administration de l'Association **C.G.O.S**

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la structure associative **C.G.O.S** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je certifie que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la structure associative à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

MOTIVATION DE LA RESERVE

L'audit des rapprochements bancaires a mis en évidence un écart de 71 470.44€ qui n'a pas pu m'être justifié.

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie << **Fondement de l'opinion avec réserve** >> nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, des stocks, des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS À L'ASSOCIÉE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du bureau et dans les autres documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure associative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cayenne,
Le, 18 Juin 2020



Le Commissaire aux Comptes
JEAN-MARIE TORVIC

Jean-Marie TORVIC
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
515, Chemin St-Antoine - 97300 CAYENNE
Tél.: 0594 25.59.19 - Fax: 0594 37.81.45
Siret : 344 895 263 00020 - APE : 6920 Z
IBAN : FR76 1308 8096 8005 5743 0005 877
BNPA MQ MX XXX

CGOSH Guyane

Actif			Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	45 254	43 998	1 255	
		TOTAL	45 254	43 998	1 255	
	Immobilisations corporelles	Terrains	272 135		272 135	272 135
		Constructions	1 377 520	969 865	407 655	472 457
		Inst. techniques, mat.out.industriels	107 376	92 911	14 464	21 625
		Autres immobilisations corporelles	311 116	284 814	26 301	23 323
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours	240 340		240 340	16 773
	TOTAL	2 308 489	1 347 592	960 897	806 315	
	Immobilisations financières (2)	Participations				
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
TOTAL	Prêts	27 179		27 179	46 789	
	Autres immobilisations financières	11 418		11 418	1 810	
	TOTAL	38 597		38 597	48 600	
	Total I	2 392 341	1 391 590	1 000 751	854 915	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises	12 838		12 838	18 059
		TOTAL	12 838		12 838	18 059
	Avances et acomptes versés sur commande		785		785	10 600
		TOTAL				
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	32 867	31 862	1 005	6 575 145 725
		TOTAL	32 867	31 862	1 005	152 300
	Divers	Autres titres				743 908
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	2 205 490		2 205 490	1 396 014
Charges constatées d'avance (4)		62 354		62 354	15 264	
	TOTAL II	2 314 336	31 862	2 282 474	2 336 146	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		4 706 678	1 423 452	3 283 225	3 191 062	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

CGOSH Guyane

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	1 756 116 18 005	1 849 268 -93 152
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		1 774 122	1 756 116
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	437 988 53 264 224 295 146 064 647 491	525 085 211 583 131 009 567 267
Total III		1 509 103	1 434 946
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		3 283 225	3 191 062
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	1 455 839	1 434 946
Engagements donnés	Sur legs acceptés Autres		

CGOSH Guyane

Période de l'exercice	01/01/2018	31/12/2018
Période de l'exercice précédent	01/01/2017	31/12/2017

[Voir le rapport](#)

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires	82 550	139 977	
	Autres services			
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	82 550	139 977	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations	1 789 297	1 570 208	
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation			
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		13 459		
Autres produits	5 207	560		
Total des produits d'exploitation I		1 877 055	1 724 205	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	113 576	32 105
		Variation de stocks	5 220	-5 555
	Autres achats et charges externes (1)		272 671	127 323
	Impôts, taxes et versements assimilés		17 443	17 386
	Salaires et traitements		330 780	326 287
	Charges sociales		110 881	101 533
		• sur immobilisations	89 825	101 425
		amortissements		
	Dotations	provisions		
	d'exploitation	• sur actif circulant : provisions		
		• pour risques et charges : provisions		
Subventions accordées par l'association		644 010	841 190	
Autres charges		224 303	246 677	
Total des charges d'exploitation II		1 808 711	1 788 373	
Résultat d'exploitation (I-II)		68 343	-64 167	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III			
	Déficits ou excédents transférés IV			
Produits financiers	Produits financiers de participations	20 226	38 508	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		2 866	
	Autres intérêts et produits assimilés		444	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers V		20 226	41 819	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées	19 600	41 497	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières VI		19 600	41 497	
Résultat financier (V-VI)		626	322	
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		68 970	-63 845	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

CGOSH Guyane

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	26	0
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 303	1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 664	21 198
	Total des charges exceptionnelles VIII	48 967	21 199
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-48 941	-21 199
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		2 022	8 107
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		1 897 308	1 766 025
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		1 879 302	1 859 178
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		18 005	-93 152
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	44
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	55
2.1	Actif immobilisé	55
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	66
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	79
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	1111
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	811
2.1.5	Réévaluation	1212
2.1.6	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé	1313
2.1.7	Informations relatives aux filiales et participations	1515
2.1.8	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	2020
2.2	Actif circulant	2222
2.2.1	État des stocks	2222
2.2.2	Stocks /Coût d'emprunt	2222
2.2.3	Actif circulant / dépréciations	823
2.2.4	Comparaison VNC et valeur suivant dernier prix de marché	2424
2.2.5	Précisions sur d'autres créances significatives	2424
2.2.6	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	2424
2.3	Dépréciation de l'actif	2525
2.4	Fonds associatifs	2525
2.4.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	2626
2.4.2	Le résultat de l'exercice	2727
2.4.3	Réserve pour projet associatif	2727
2.4.4	Autres fonds associatifs	2828
2.4.5	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	2929
2.4.6	Provisions réglementées	2929
2.5	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	3030
2.5.1	Provisions	3030
2.5.2	Passifs non comptabilisés	3333
2.5.3	Fonds dédiés	3333
2.5.4	Précisions sur d'autres dettes	3535
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	935
2.7	Compte de résultat	3737
2.7.1	Résultat par activité ou établissement	3737
2.7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	3737
2.7.3	Ventilation des produits d'exploitation	3838
2.7.4	Contributions volontaires en nature	3939

2.7.5	Montant détaillé des frais accessoire d'achat non enregistrés dans les comptes de charges par nature prévus à cet effet.	4040
2.7.6	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	4040
3	Informations relatives à la fiscalité	4141
3.1	Informations relatives au régime fiscal	4141
3.2	Impôt sur les bénéfices	4141
3.2.1	Ventilation de l'origine de l'IS	4141
3.2.2	Impôt différé	4242
3.2.3	Autres informations spécifiques liées à l'IS	4242
3.2.4	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	4343
3.3	Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)	4343
4	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	4444
5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	4545
5.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	4545
5.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)	4545
5.3	Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative (avant effet ordonnance 2005)	4646
5.4	Tableau de suivi des legs et donations jusqu'à leur affectation	4646
5.5	Tableau de suivi des dons reçus en nature restant à vendre	4848
5.6	Informations relatives à l'effectif	4949
6	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	5050
6.1	Engagements financiers donnés et reçus	5050
6.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)	5151
6.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	5252
6.3	Autres opérations non inscrites au bilan	5353
7	Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnée à la réalisation de l'opération)	5353
7.1	Informations relatives aux opérations d'échange	5353
7.2	Informations relatives aux fusions et opérations assimilées, mali technique	5353
8	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	5353



1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres Immobilisations incorporelles Total II	41 728	3 526	-	-	45 254
Immobilisations corporelles	Terrains	272 136	-	-	-	272 136
	Constructions	1 377 521	-	-	-	1 377 521
	Install. Tech., mat., outillage	107 376	-	-	-	107 376
	Install. générales, ag. Am. divers	67 306	1 013	-	-	68 319
	Matériel de transport	137 842	-	-	-	137 842
	Mat. bur., informatique, mobillier	87 398	17 557	-	-	104 955
	Immo. Corp. En cours	16 773	223 567	-	-	240 341
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	2 066 352	242 137	-	-	2 308 490
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	48 600	13 608	23 610	-	38 598
	Total IV	48 600	13 608	23 610	-	38 598
Total général		2 156 680	259 272	23 610	-	2 392 342

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total	-	-	-	-
	Autres immobilisations Incorporelles Total II	41 728	2 270	-	43 998
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	905 063	64 802	-	969 865
	Install. Tech., mat., outillage	85 750	7 163	1	92 912
	Install. générales, ag. Am. divers	54 515	6 142	-	60 657
	Matériel de transport	130 704	6 256	-	136 961
	Mat bur., Informatique, mobillier	84 004	3 194	-	87 198
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	1 260 037	87 557	1	1 347 592
Total général		1 301 765	89 827	1	1 391 590



Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	41 728	2 270	-	-	-	43 998
Corporelles	1 260 037	87 557	-	1	-	1 347 592
TOTAL	1 301 765	89 827	-	1	1 391 590	1 391 590

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	-	-	-	-
Autres	21 198	10 664	29 084	31 862
TOTAL	21 198	10 664	29 084	31 862

2.2 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	27 180		
	Autres	11 418		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	32 867		
Charges constatées d'avance		62 355		
TOTAL		71 465		

Jean-Marie TORVIC

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes Sur les Conventions Réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2018

Messieurs les Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de l'**ASSOCIATION C.G.O.S**, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, il ne nous a de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les été donné avis d'aucune convention visée à l'article L .612-5 du Code de commerce.

Jean-Marie TORVIC
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
515, Chemin St-Antoine - 97300 CAYENNE
Tél.: 0594 25.59.19 - Fax: 0594 37.81.45
Siret : 344 895 263 00020 - APE : 6920 Z
IBAN : FR76 1308 8096 8005 5743 0005 877
BNPA MQ MX XXX

Fait à Cayenne,

Le 18 Juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

Jean-Marie TORVIC

515 Chemin Saint-Antoine
97300 CAYENNE
Tél : 0594 25 59 19
Fax : 0594 37 81 45
Siret : 34489526300020

Mail : jean-marie.torvic@wanadoo.fr
RIB : FR76 1308 8096 8005 5743 0005 877
Code BIC : BNPAMQMXXXX